

| |
|--|
| Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance du 25 Novembre 2010 à 20 h 30 |
|--|

Présents : Pierre GOUBET, Jean-Claude LAZZARONI, Françoise ROY, Pierre COMMARMOT, Eveline GUILLET, Robert RESTA, Michèle BERTHE, Robert ROCHE, Jacqueline ACCARDO, Marc MICOUD, Robert TURGIS, Marc PELARDY, Claude CHARTON, Ludwina CUMIN, Muriel BRUGNOT, Benoît DORE, Lydie PONS, Yves ROUX, Michel BECAVIN, Greta CARRERAS.

Excusés : Catherine BRIDAY (procuration à Marc MICOUD)

Absents : Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Marie GIROT, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Eveline GUILLET comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 28 Octobre 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et sans réserve.

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil

Conformément à l'article L 2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal. Ces décisions sont prises dans le cadre des article L 2122-21 et L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 27 mars 2008.

Centre social : accueil des représentants de la CAF et de la Fédération des centres sociaux

Présentation par le Maire de :

Monsieur Benoît AMARGER, sous directeur de la CAF ET de Madame Elisabeth BERNADAC, responsable du service accompagnement des territoires

Monsieur Daniel POBEL, président de la fédération des centres sociaux de l'Ain et de Monsieur François BERNARD, délégué départemental.

Pierre GOUBET fait l'historique de la fermeture du centre social et de la liquidation de l'AUGEB. Il précise que nous sommes prêts à redémarrer un nouveau projet, qu'un avocat a été consulté pour nous aider dans nos démarches et, que nous avons reçu l'ADSEA dans l'optique du redémarrage du centre social à titre transitoire et en parallèle l'établissement d'un diagnostic de la situation.

La CAF rappelle qu'elle a versé une aide à l'investissement et que nous sommes liés pendant 20 ans sous peine de devoir rembourser. Par ailleurs, elle reconnaît ne pas avoir été assez rigoureuse dans le suivi de l'association et qu'elle en a tiré les leçons. A la demande de Jean-Claude LAZZARONI, elle redonne la définition d'un centre social qui s'entend au sens sociétal basé sur l'intergénérationnel, l'écoute et l'animation de la vie sociale, la vocation familiale, donc l'établissement d'un projet d'habitants pour qu'il soit agréé. En aucun cas, la CAF ne fait de l'accompagnement social, elle pense que le tissu associatif important de la commune peut permettre de faire fonctionner correctement un centre social qui est un équipement important pour une commune au vu du service rendu aux usagers et qu'il faut faire attention de ne pas créer une maison des associations.

Pierre GOUBET évoque la possibilité d'une gestion par DSP (Délégation de Service Public) et fait part de l'existence du Centre Marcel Cochet qu'il ne faudra pas oublier dans la prise de décision.

La Fédération des Centres Sociaux a conclu à un constat d'échec à St Maurice de Beynost alors que d'autres centres fonctionnent bien ; elle précise que 70 % des centres sociaux sont portés par une association locale et les 30 % restants sont gérés en régie directe ou par un service municipal.

La CAF nous invite à rencontrer d'autres structures de l'Ain qui fonctionnent bien.

Après débat avec les conseillers municipaux, il a été conclu :

- que la CAF pourrait nous accompagner dans notre réflexion si le diagnostic révélait qu'un tel équipement n'était pas viable à St Maurice de Beynost,
- qu'un accord pourrait être trouvé et qu'elle va essayer d'obtenir la suspension de l'agrément pendant 1 an.

Finances (Rapporteur Françoise ROY)

Budget Principal : décision modificative n° 3 : adoptée à l'unanimité

TLE : Remise gracieuse de pénalités : adoptée à l'unanimité

Admission en non valeur : adoptée, à huis clos à l'unanimité

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire fait part de l'annulation du projet du Vauban par le promoteur, et indique qu'il a reçu, en compagnie de Robert TURGIS, le promoteur LINEA qui est prêt à présenter un projet sur cette zone avec commerces au rez-de-chaussée et appartements à l'étage. Il demande au conseil de faire savoir l'information, si toutefois d'autres promoteurs peuvent être intéressés.

Benoît DORE rappelle la visite du site de la Tienne à Viriat du 27 Novembre 2010 et la visite du centre nautique le 4 Décembre 2010 à 10 h.

Robert ROCHE informe de la tenue du Téléthon les 3 et 4 Décembre 2010.

Michèle BERTHE demande la constitution d'une commission pour le montage du dossier de consultation du marché pour le fonctionnement à titre transitoire du centre social. Robert TURGIS, Marc PELARDY, Catherine BRIDAY et Michèle BERTHE se sont portés volontaires.

La séance est levée à 22h40.

Le Maire,
Pierre GOUBET